



Pour Canéjan, changeons ensemble

Les désherbants à Canéjan

Connus et utilisés au cours du XX^e siècle dans notre mairie comme méthode de travail, ils étaient pulvérisés massivement au début du XXI^e siècle lors du changement de majorité municipale.

Le changement s'est arrêté aux portes du local aux produits et les pratiques en cours ont continué ...

- suppression de ronciers et de lierre par pulvérisation
- pulvérisation à la base de chaque arbre de nos parcs
- arrosage des trottoirs, de nombreuses zones vertes, des espaces sportifs sans oublier le stade et le cimetière

Et toujours sans avertir les riverains, sans respecter un délai avant réutilisation de certains espaces, avec les employés municipaux comme opérateurs ... non protégés ... tout comme les riverains !!

Mais un événement imprévisible est venu perturber le bon déroulement du scénario pesticides !!

Le DIURON à Canéjan

Le forage d'eau potable situé à proximité du Moulin de Rouillac est fermé en juillet 2004 sur ordre de la DASS à la suite d'une analyse positive à un cancérogène probable, le DIURON. **Le DIURON est un herbicide utilisé** en agriculture, viticulture et maraîchage et par les collectivités territoriales.

Un prélèvement du 9 juin 2004 démontre la présence de DIURON dans l'eau potable (2.2 µg/L) soit 22 fois la norme maximum autorisée : 0.1 µL/L

Mais d'où venait le diuron du forage de Rouillac ?

Bien qu'en 2001 il ait été présent en quantité sur les étagères des services techniques, Monsieur le Maire n'a jamais voulu savoir et n'a pas répondu favorablement à la demande de la DAAS qui dans un courrier du 6 juillet 2004 demandait qu'une enquête environnementale soit conduite.

Il n'a pas entendu celles et ceux qui lui demandaient de déposer une plainte contre X.

Fâcheuse nouvelle en vérité que la fermeture d'un forage d'eau potable, si fâcheuse que cette information n'a pas sa place dans le journal municipal.

Il faudra donc attendre la lettre de Canéjan du 11 octobre 2004 (n° 32) pour que les Canéjanais soient informés. Ce précieux document (accessible en téléchargement) présente les faits, apporte plusieurs réponseset rejette certaines solutions!!

Il faudra attendre le **Journal Municipal n° 18 juin 2006....** (à lire en téléchargement) pour que l'information de la fermeture du forage soit communiquée aux lecteurs !! oui, mais en quelques lignes au ton anodin et au milieu d'un grand article de 3 pages consacré ... à l'eau !!

L'épisode s'est terminé par la fermeture définitive du forage et par la création d'un nouveau forage.

L'après DIURON

Comment redorer l'image de la commune ternie par ce douloureux épisode ? Et bien comme d'habitude par de la communication et quelques promesses et pour cela le Journal Municipal est d'un grand secours.

Voici donc venu le temps de la ...

Première couche du grand ripolinage : nouvelle gestion de nos espaces verts parce que **oui** la pollution des nappes est en partie causée par l'utilisation des pesticides par les particuliers et ... les collectivités locales. (Journal Municipal n° 14 de juillet 2005)

Deuxième couche du grand ripolinage : annonce de l'utilisation d'un nouveau procédé ... le désherbeur thermique. (Journal Municipal n° 21 de juillet 2007). On peut lire que l'on continuera à utiliser les pesticides, mais qu'on tiendra compte des caractéristiques du terrain à traiter ... et que, cerise sur le gâteau, l'entreprise qui interviendra sera "agrée" pour l'application de produits phytopharmaceutiques (nom commun = pesticides).

Plus de problèmes avec les employés municipaux puisque l'on sous-traite l'utilisation des pesticides !!

Les secteurs restants à la charge des employés communaux seront traités, pour la plupart, au désherbeur thermique (intérieur du stade, du cimetière et des terrains de tennis).

- Sauf que les tennis sont encore traités chimiquement !! Ah bon ?
- Et le cimetière ? Le stade ?

Troisième couche du grand ripolinage : dans la tribune libre du groupe majoritaire du **Journal Municipal du 11 mars 2011** :

"... c'est la raison pour laquelle, à ce jour, aucun désherbant n'est utilisé sur la commune ..."



Durant toutes ces années

En 2008, un courrier municipal nous apprend que pour la campagne 2007 : 35 litres de Glyphovert PJT ont été pulvérisés. (composition : sel d' isopropylamine, **glyphosate** et eau).



Les Tennis sont "pulvérisés" contrairement aux affirmations contenues dans le Journal municipal de juillet 2007 avec **KID WAY de la** Société: BAYER SAS, dont la composition et les conditions d'emploi sont les suivantes :

- Oxadiazon 200g/l
- Diflufenican 15g/l
- **Glyphosate (sel d'isopropylamine)** **148g/**

- Porter des gants appropriés et un vêtement de protection imperméable pendant les phases de mélange/chargement et d'application.
- Délai de rentrée : attendre le séchage complet de la zone traitée avant de pénétrer à nouveau dans cette zone (**en fait les utilisateurs des sites traités ne sont jamais informés**)
- Appliquer la préparation uniquement dans des zones urbaines disposant d'un système de traitement des eaux pluviales (**à Canéjan c'est l'Eau Bourde qui traite les eaux pluviales**)
- Ne pas appliquer sur des surfaces imperméables telles que le bitume, le béton, les pavés, et dans toute autre situation où le risque de ruissellement est important.

En 2013 :

Une analyse effectuée sur la station de pompage de Rouillac mentionne la présence de fosetyl d'aluminium : teneur constatée 0,2 **µg/L**, limite fixée à 0,1 **µg/L**.

A noter que ce prélèvement a été effectué le 7 avril 2013 et que les conseillers municipaux en ont été informés en juin 2014 !!

On nous dit que : " ce pesticide est un fongicide et qu'il n'est pas dangereux en soi ... comme en atteste la dose journalière acceptable pour l'homme estimée à 3 **µg/kg** !!

Remarque : ce produit est essentiellement utilisé en viticulture pour lutter contre le mildiou

Canéjan et la loi

Serait-il possible que la municipalité de Canéjan se mette hors la loi ?

2015 l'année Pesticides

Mars 2015 : le **CIRC** (Centre International de Recherche sur le Cancer) organisme dépendant de l'**OMS** (Organisation Mondiale de la Santé) classe le glyphosate comme "cancérogène probable" pour les humains.
<http://www.iarc.fr/indexfr.php>

Le 1^{er} avril 2015 Monsieur le maire signe un contrat de 25 980 E TTC pour qu'une société vienne arroser de pesticides notre commune !! Le-dit contrat est conclu pour une durée initiale d'un an ... reconductible 3 années !! Soit bien au-delà du 1^{er} mai 2016

Compte tenu de la décision du gouvernement d'interdire les pesticides dans toutes les collectivités au 1^{er} mai 2016, voici nos propositions :

- ✓ ne pas reconduire le contrat relatif au désherbage
- ✓ arrêter, dès maintenant, toutes les "pulvérisations" sur la commune.
- ✓ généraliser l'action : "**Terre saine, communes sans pesticides**"

